Wipszycka, Ewa

"Columbia Papyri XI", ed. by Timothy M. Teeter, Atlanta 1998 : [recenzja]

The Journal of Juristic Papyrology 28, 283-287

1998

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

MUZEUM HISTORII POLSKI

The Journal of Juristic Papyrology
Vol. XXVIII, 1998

REVIEW OF BOOKS

Columbia Papyri XI (= *American Studies in Papyrology*, vol. XXXVIII), edited by Timothy M. TEETER, Scholars Press, Atlanta 1998, 97 pp., 11 planches. ISBN 0-7885-0433-9.

Les onze papyrus publiés par Timothy M. Teeter dans le volume XI des *Columbia Papyri* appartiennent à la catégorie qu'on appelle conventionnellement «les papyrus chrétiens». Quatre sont des textes liturgiques ou littéraires, sept sont des textes documentaires; ce deuxième groupe se compose de six lettres et d'un ordre de fourniture (que l'éditeur appelle «ordre for payment»).

Il faut se réjouir de cette augmentation du nombre des «papyrus chrétiens» publiés. L'idée de choisir, dans l'ensemble des papyrus inédits de la Columbia University, des «papyrus chrétiens» et de leur consacrer un volume à part, me paraît avoir été une bonne idée: pour les non-papyrologues qui s'occupent de l'histoire du christianisme égyptien, cela facilitera l'accès aux textes.

Chacun des papyrus publiés dans ce volume a été muni d'un commentaire abondant, dans bien des cas trop abondant (je me réfère surtout aux considérations qui introduisent les textes). L'éditeur n'a pas su résister à la tentation de farcir le commentaire de renseignements facilement accessibles et qui souvent n'ont, avec le sujet donné, qu'un rapport indirect (voir par exemple pp. 48-49). Il est juste, cependant, de reconnaître que la richesse des renvois aux textes parallèles est très utile.

Parmi les textes de la première partie (textes liturgiques ou littéraires), le plus remarquable est le n° 295, qui, selon l'éditeur, est probablement un fragment d'une homélie. C'est à cause de sa date, fin du IIIe ou début du IVe siècle, qu'il est remarquable: en effet, nous ne possédons pas beaucoup de fragments d'homélies aussi anciens. Certes, la datation de ce papyrus n'est fondée que sur des critères paléographiques; mais l'écriture n'est pas littéraire, elle peut donc être datée de façon assez sûre. Dans le fragment du *recto*, T.M.T. trouve une allusion à *Genèse*, 6 (récit du déluge), et dans le fragment du *verso*, une allusion à l'évangile de saint Jean, 2 (noces de Cana). À son avis, le texte concernait le sacrement du baptême (le déluge est conçu, déjà dans le NT, comme le «type» du baptême; les noces de Cana étaient parfois interprétées dans l'antiquité de la même manière). Les recherches futures sur la littérature chrétiennes de la fin du IIIe et du début du IVe siècle devront certainement tenir compte de ce fragment.

Le papyrus n° 297 est une «list relating to axles» provenant du nome oxyrhynchite. (L'ἄξων ou αὔξων dont il est question dans ce texte est l'essieu de la μηχανή du *sa-*

kyeh[1] — une partie qu'il fallait changer souvent). Cette liste mentionne deux diacres et un moine. Selon T.M.T., tous les trois seraient des *coloni adscripticii*. Je pense qu'ayant affaire à un texte tellement fragmentaire et où le terme technique ἐναπόγραφος n'apparaît pas, il vaut mieux ne pas se prononcer au sujet du statut juridique de ces trois personnes. Tous les γεωργοί ni tous ceux qui vivaient à la campagne et cultivaient de la terre appartenant à de grands propriétaires, n'étaient des *adscripticii*. (Sur ce point, il y a accord, aujourd'hui, parmi les spécialistes, au-delà des différences d'opinion qui les divisent dans la discussion commencée par J.-M. Carrié). T.M.T. semble être obsédé par la question des colons; mais il suffit de lire le chapitre consacré par R. S. Bagnall à cette question dans son livre *Egypt in Late Antiquity*, pour voir que la documentation papyrologique ne justifie pas pareille obsession.

Encore quelques remarques à propos du commentaire au n° 297:

À propos de deux documents des archives des Apions, *P. Oxy.* XVIII 2195 et 2197, où les noms de certains fermiers sont précédés du titre *apa*, T.M.T. écrit (p. 36): «At least some, and probably all, of the 'Apas' [*scil.: des 'apa' qui figurent dans ces deux documents*] were unordained monks unattached to a monastery and working as tenants». C'est là une opinion très étonnante. Plusieurs chercheurs se sont prononcés au sujet du sens et de l'emploi du titre *apa*; l'article que T. Derda et moi-même avons publié récemment à ce sujet[2] n'est que la dernière contribution à une discussion qui dure depuis longtemps. T.M.T. ne connaît manifestement pas cette discussion. Des textes que nous avons réunis, T. Derda et moi-même avons tiré la conclusion que *apa* était un titre qu'on donnait de façon coutumière aux ecclésiastiques et à certains moines (aussi bien à des moines faisant partie du clergé qu'à des moines qui n'en faisaient pas partie), en outre à des hommes n'appartenant à aucune de ces deux catégories, mais connus pour leur piété.

T.M.T. écrit qu'au temps des moissons, les moines travaillaient en tant que journaliers dans le Delta. Certes, mais pas seulement dans le Delta: dans l'Égypte tout entière.

Le témoignage de l'*Historia monachorum*, 5, au sujet du nombre des moines à Oxyrhynchos, doit être traité de façon critique: nous avons affaire à un genre littéraire qui n'exigeait pas de l'auteur de donner des chiffres précis, ni même des chiffres plausibles. Les cinq mille moines vivant à Oxyrhynchos n'ont pu exister que dans l'imagination de l'auteur de la *HM*, car cette ville n'avait certainement pas plus de trente mille habitants.

Je remarque enfin que le moine figurant dans le n° 297 a pu ne pas cultiver la terre personnellement: il a pu la sous-louer, tout en demeurant, aux yeux de l'administration, responsable pour le paiement de la rente de la parcelle donnée. La sous-location de parcelles de terre était, en Égypte, un phénomène extrêmement fréquent.

Le n° 298 est une lettre de caractère religieux; elle est datable, d'après l'écriture, de la fin du IIIe ou du début du IVe siècle. Selon T.M.T., «The text exhibits some features in common with Christian letters of peace, ἐπιστολαὶ εἰρηνικαί [...]. These short, stereotyped letters were intended to provide their humble lay bearer with material support while

[1] Contrairement à T. M. Teeter, qui s'appuie sur l'opinion de J. P. Oleson, je ne crois pas que le terme ἄξων ait pu désigner également «the long pole of the water-basket», c'est-à-dire du *shadouf*. Voir D. Bonneau, *Le régime administratif de l'eau du Nil dans l'Égypte grecque, romaine et byzantine*, Leiden 1993, p. 95: «Je ne crois pas que le balancier du shadouf soit en grec *axon*, mais ξύλον».

[2] T. Derda, E. Wipszycka, «L'emploi des titres *abba*, *apa* et *papas* dans l'Égypte byzantine», *JJP* 24 (1994), pp. 23-56.

travelling». Bien que l'état de conservation du n° 298 soit mauvais, ce qui en reste est de telle nature que la définition des ἐπιστολαὶ εἰρηνικαί donnée par T.M.T. ne peut pas convenir à ce texte. C'est une lettre assez ample, qui, comme il ressort du commentaire de l'éditeur, n'est pas composée de formules stéréotypées. En outre, il n'est pas possible de savoir si la personne recommandée est «humble». Enfin, il n'est pas question d'«aide matérielle». Ces remarques sont valables également pour les lettres que T.M.T. cite aux p. 40-41 et qui, à son avis, seraient analogues au n° 298. En particulier, je ne suis pas convaincue que la notion d'ἐπιστολαὶ εἰρηνικαί puisse s'appliquer à *P. Nag Hamm.* 77 et 78. Le premier de ces deux textes est une lettre assez banale qui, à côté d'autres informations, fait savoir que l'évêque a recommandé certaines personnes; dans le second texte, un moine qui est presbytre recommande à un autre moine un troisième moine. Dans ces deux cas, nous sommes loin des lettres de recommandation du type auquel T.M.T. se réfère à la p. 40 et qui a été étudié par K. Treu[3] et par M. G. Sirivianou.[4]

Il n'est pas raisonnable de réunir dans une classe à part toute sorte de lettres chrétiennes contenant une recommandation. De cette manière on créerait une catégorie énorme, car dans la quasi totalité des lettres écrites dans des milieux ecclésiastiques ou monastiques, l'auteur recommande quelqu'un à quelqu'un. Une telle classification ne servirait à rien.[5]

Remarquons en outre que parmi les lettres provenant de l'Égypte, il n'y a pas d'exemple de ce genre de lettres dont il est question dans le canon 11 du concile de Chalcédoine, c'est-à-dire de lettres que les ecclésiastiques fournissent aux pauvres qui partent en voyage.

Une bonne partie du commentaire au n° 299 est concentrée autour de la phrase καθὼς δὲ γέγραφηκάς μοι περὶ τὸ παραγαυτίου, ἥνεκέν μοι τοῦτω ὁ μοναχὸς καὶ τοῦτό σοι ἀπέσστιλα. La question que T.M.T. pose, celle de savoir pourquoi le moine ici mentionné a apporté un παραγαυτίον (παραγαυδίον) à celui qui écrit cette lettre, et pourquoi celui-ci a envoyé cette pièce d'habillement à la femme destinataire de la lettre, est insoluble, parce que trop de solutions sont imaginables. Je ne crois pas que T.M.T. ait bien fait de s'engager, à ce propos, dans des considérations sur les différents types de monachisme, et même dans une discussion sur les ἀποτακτικοί (qui — soit dit en passant — ne doivent pas être tout simplement identifiés avec les *remnuoth*).[6] Le moine auquel

---

[3] K. Treu, «Christliche Empfehlungs-Schemabriefe auf Papyrus», [dans:] *Zetesis. Album amicorum door vrienden en collega's aangeboden aan Prof. Dr. E. de Strycker*, Antwerpen – Utrecht 1973, pp. 629-636.

[4] Dans le commentaire de son édition du *P. Oxy.* LVI 3857.

[5] Je laisse de côté la distinction que T.M.T. fait entre lettres εἰρηνικαί et lettres συστατικαί. Il l'a proposée dans son article «Letters of recommendation or letters of peace?», *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses*, Leipzig 1997, pp. 954-960. J'ai critiqué cette distinction dans mon article «Les papyrus documentaires concernant l'Église d'avant le tournant constantinien. Un bilan des vingt dernières années», à paraître dans les *Actes du 22e Congrès de Papyrologie* (Florence). J'ai fait remarquer que la terminologie des lettres de recommandation écrites par des ecclésiastiques à des occasions très diverses n'est pas uniforme, et que cela n'est pas surprenant, vu les différences dans le temps et l'espace.

[6] Je ne comprends pas pourquoi T.M.T. ne cite pas à ce propos l'article, intelligent et équilibré, de J. E. Goehring, «'Through a glass darkly': divers images of the *apotaktikoi(ai)* of early Egyptian

l'auteur de la lettre se réfère a pu tout simplement se charger de lui porter le παραγαυτίον à l'occasion d'un voyage; nous savons par bien des témoignages que les moines (même les cénobites) étaient, en Égypte, une partie assez mobile de la population.

Je remarque en outre que pour un moine, le fait de conserver ses biens personnels n'était pas exceptionnel: au contraire, c'est la renonciation aux biens personnels qui était exceptionnelle, ainsi que les papyrologues l'ont montré.

En ce qui concerne le n° 300, je signale qu'à la bibliographie relative au μαφόρτιον ou μαφόριον (commentaire aux ll. 3-4), il vaut la peine d'ajouter un article récent: M. Mossakowska, «Μαφόριον dans l'habit monastique en Égypte», dans le recueil d'articles de divers auteurs *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen*, Lyon 1996, pp. 27-37. Cet article traite non seulement du μαφόριον monastique, mais aussi du μαφόριον en général, et utilise non seulement les sources papyrologiques, mais aussi les sources archéologiques.

Dans le n° 301, une lettre chrétienne du IVe siècle, est mentionné un évêque qui porte le nom égyptien Psenamounis. C'est une donnée à ajouter à celles que A. Martin a réunies et analysées dans une partie de son livre récent (publié sans doute trop tard pour que T.M.T. pût en tenir compte) *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IVe siècle (328-373)*, Roma 1996: en effet, elle a consacré une recherche spéciale aux noms des évêques du IVe siècle, afin d'en établir la provenance sociale (voir les tableaux au début du livre et les conclusions, pp. 653-662).

Le n° 302 est décidément la lettre la plus intéressante parmi les six publiées par T.M.T.; espérons qu'elle n'échappera pas à l'attention des chercheurs. Elle est du VIe siècle; en s'adressant au destinataire, l'auteur l'appelle ἡ σὴ μεγαλοπρέπεια, ce qui prouve que le destinataire est un fonctionnaire de haut rang (voir aussi κηρύξωσιν [τ]ὸ σὸν μέγεθος, où, cependant, il ne faut pas voir un titre). La lettre concerne un évêque qui est parti d'Alexandrie vers Péluse. Je suis d'accord avec T.M.T. pour penser qu'il ne s'agit probablement pas de l'évêque d'Alexandrie; cependant, le fait sur lequel T.M.T. s'appuie, à savoir l'absence des titres «patriarche», «archevêque» ou «papas», n'est pas un bon argument, car au VIe siècle, ces titres n'étaient pas obligatoires. Moi, je m'appuyerais plutôt sur le fait que l'auteur de la lettre donne à l'évêque l'épithète εὐλαβέστατος: cette épithète me paraît trop peu prestigieuse pour le patriarche d'Alexandrie. Je remarque en outre que, quel que fût le rang du destinataire, l'auteur de la lettre ne se serait sans doute pas servi de l'expression κελεύσῃ τοῦτον ἐπιμνησθῆναι, si l'évêque à qui se réfère le pronom τοῦτον avait été le puissant patriarche. À cause de la mention de la Thébaïde à la l. 4, T.M.T. pense que l'εὐλαβέστατος ἐπίσκοπος était peut-être évêque d'une ville de la Thébaïde; cela me paraît improbable: en effet, il serait étrange que pour revenir d'Alexandrie à son diocèse dans la Thébaïde, l'évêque eût passé par Péluse. Je suppose qu'il était évêque d'une ville du Delta.

L'auteur de la lettre veut que le destinataire, qui connaît τὴν δύναμιν τοῦ προστάγματος (un ordre impérial?), ordonne à l'évêque en question de veiller, «avec les autres», à ce que ... (ici lacune) « trouve la chose (τὸ πρᾶγμα) prête ». T.M.T. pense, à juste titre, que

monasticism», *Semeia* 58 (1992), pp. 25-45, ni l'importante étude de M. Krause «Zur Möglichkeit von Besitz im apotaktischen Mönchtum Ägyptens», *Acts of the Second International Congress of Coptic Studies*, Roma 1985, pp. 121-133.

«les autres» sont les πρωτεύοντες τῆς πόλεως. Quant à la question de savoir ce qu'était «la chose», T.M.T. envisage deux possibilités: il s'agirait ou bien de la perception de l'*annona militaris*, ou bien d'une des tâches de l'administration de la ville («civic affairs»). La première de ces deux hypothèses me paraît décidément préférable: sans elle, il serait difficile d'expliquer pourquoi l'auteur écrit: «afin que les καθωσιωμένοι ἄνδρες, eux aussi, proclament ta grandeur»; ainsi que l'éditeur l'a vu, les καθωσιωμένοι ἄνδρες sont les militaires.

Dans son commentaire à cette lettre, T.M.T. a réuni des textes normatifs, par lesquels les empereurs conféraient aux évêques le pouvoir de décider de plusieurs affaires concernant leurs villes. Il faut certes tenir compte de ces constitutions, mais il serait faux de penser que la situation réelle dans toutes les villes de toutes les provinces était conforme aux décisions impériales qu'elles nous font connaître. Dans les dernières décennies, les papyrologues ont travaillé de façon plus ou moins unanime pour démolir la conception traditionnelle qui offrait une image noire de l'Égypte des VI-VIIe siècles. Il n'y a, aujourd'hui, aucune raison de penser que l'Égypte de cette époque se trouvait dans un état d'anarchie et que les autorités civiles étaient si faibles que l'Église devait se substituer à elles. Certes, les évêques avaient une vaste influence, mais rien ne n'indique qu'ils aient été dotés de pouvoirs civils déterminés. J'hésiterais en outre à considérer comme valables dans la *chora* égyptienne les pouvoirs qui, à partir du temps de Justinien, appartenaient *de iure* et *de facto* aux patriarches d'Alexandrie reconnus par les empereurs. Deux personnages mentionnés par T.M.T., Paul le Tabennésiote et Eulogios, étaient arrivés à Alexandrie avec la mission de faire des répressions efficaces, donc brutales; il n'est donc pas étonnant que lorsqu'ils accusaient des fonctionnaires de favoriser les monophysites, leurs accusations eussent des conséquences pratiques. De là, il ne ressort pas qu'ils aient eu le pouvoir de nommer et de déposer des fonctionnaires. En ce qui concerne Cyrus (également mentionné par T.M.T.), je voudrais rappeler que F. Winkelmann a critiqué (avec raison, me semble-t-il) l'opinion courante au sujet des pouvoirs civils dont ce patriarche, à la veille de la conquête arabe de l'Égypte, aurait disposé, étant à la fois évêque et *augustalis*.[7]

Le n° 303 est un ordre de fourniture, concernant une certaine quantité d'huile qui doit être fournie à un monastère. Je suppose qu'à la ligne 2, où beaucoup de lettres sont indiquées comme peu sûres, la lecture n'est pas bonne, car, comme l'éditeur lui-même l'a remarqué, on ne connaît pas de cas où un monastère serait appelé «le monastère du village X». Dans cette situation, il ne vaut pas la peine de discuter sur la question de savoir si le monastère mentionné dans cet ordre de fourniture possédait ou ne possédait pas un *epoikion*. À propos de ce document, je signale un excellent livre récent de F. Morelli, qui montre combien de choses on peut apprendre de textes modestes de ce type, en ce qui concerne l'économie de l'Égypte.[8]

[*Ewa Wipszycka*]

---

[7] F. Winkelmann, «Die Stellung Ägyptens im oströmisch-byzantinischen Reich», *Graeco-Coptica* (éd. P. Nagel), Halle 1984, pp. 11-35.

[8] F. Morelli, *Olio e retribuzioni nell'Egitto tardo (V-VIII d. C.)*, Firenze 1996.